



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 50865

Texte de la question

S'agissant des personnels militaires de carrière, M. Jérôme Lambert demande à Mme la ministre de la défense de lui indiquer, sous forme de tableaux, le pourcentage de personnels féminins servant dans les forces au sein des armées et des services communs, contrôle général des armées compris. Pour plus de lisibilité, il souhaiterait que les informations demandées soient indiquées, contrôle général mentionné à part, respectivement : pour les officiers dans les grades d'officiers généraux supérieurs et subalternes ; pour les non-officiers, dans les grades de major, d'adjudant-chef et d'adjudant (ou de grades assimilés) et globalisés pour les autres grades du début de cette hiérarchie.

Texte de la réponse

Amorcée depuis le milieu des années 1990, la progression du taux de féminisation des militaires de carrière et sous contrat s'est accélérée à partir de 1998, avec la disparition des quotas de recrutement et la réduction importante des emplois spécifiquement réservés aux hommes (emplois à bord de sous-marins et au sein des escadrons de la gendarmerie mobile). Le ministère de la défense présente désormais un taux de féminisation de la population militaire de carrière et sous contrat de 13 %, contre 6 % en 1995. Dès lors, au cours des prochaines années, la place des femmes dans les armées ne cessera de progresser pour atteindre un taux de féminisation proche des 20 %, voire supérieur. Les effectifs d'officiers féminins, y compris les futurs « hauts potentiels » recrutés par concours externe, et dans une moindre mesure ceux des sous-officiers féminins, s'ils sont limités aujourd'hui du fait du nombre restreint de candidates ayant l'ancienneté nécessaire, connaîtront donc une très forte croissance. La représentation féminine parmi la population des militaires de carrière servant au sein des forces armées et dans les services, au 30 septembre 2004, est détaillée dans le tableau récapitulatif suivant :

GRADES	ARMÉE de terre (en %)	ARMÉE de l'air (en %)	MARINE (en %)	GENDARMERIE (en %)	DÉLÉGATION générale pour l'armement (en %)	SERVICE de santé des armées (en %)	SERVICE des essences des armées (en %)	CONTROLE général des armées (en %)	TOTAL
Officiers généraux	0	0	1,9	0	1	0	0	3,8	1,3
Officiers supérieurs	2,4	4,9	1,7	1	6,9	15,2	3,2	0	3,2
Officiers subalternes	5,3	8	6,6	3,3	15,2	20,3	11,5	0	6,3

Total officiers	3,9	6,4	4,2	2,5	10	17	6,6	3,8	4,8
Majors	7,8	6,6	1,7	1,3	-	49,2	0	-	5,1
Adjudants-chefs	10,8	9,6	3,6	3,5	-	16,8	2,6	-	8,3
Adjudants	11,4	10,2	6,9	3,7	-	9,6	4,1	-	8,1
Sergents et sergents-chefs	1	9,5	9,4	5,3	-	5	0	-	5,7
Total sous-officiers	8,7	9,6	6,3	4,9	0	17,8	2,5	0	6,7
Total général	7,2	9	5,9	4,7	11,1	17,4	4,8	3,8	6,4

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50865

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8932

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 312